

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 9

Buchbesprechung: Le rapport final de la commission Bergier : la Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale

Autor: Spira, Henry

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Rapport final de la Commission Bergier

La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale

Ce Rapport final, disponible en plusieurs langues, a été présenté par la Commission indépendante d'experts le 22 mars 2002 à l'aula de la Bibliothèque nationale à Berne, devant une nombreuse assistance. Au nom du Conseil fédéral, le président de la Confédération, Kaspar Villiger, et Ruth Dreifuss, conseillère fédérale, ont ensuite commenté ce Rapport, exprimant leur satisfaction envers les recherches poussées effectuées, au cours des cinq dernières années, par la CIE, communément appelée la « Commission Bergier », conformément au mandat du Conseil fédéral.

■ Henry Spira

Certains volumes de ce Rapport rétablissent nombre de faits déformés au cours des cinquante-sept dernières années. En premier lieu, ils mettent un terme à de prétendus transports ferroviaires à travers la Suisse de personnes déportées et de troupes allemandes avec leurs armes, chars et pièces d'artillerie, en provenance du Reich pour rejoindre l'Italie, par les voies ferrées du Gothard et du Simplon. Enterée également la légende des milliards de francs qui auraient été déposés auprès de banques en Suisse par des juifs, ultérieurement exterminés; au lieu des milliards annoncés, moins de 100 millions ont été retrouvés dans ces banques, sous forme de comptes ou de dépôts en déshérence, par des sociétés de révision anglo-saxonnes mandatées par la Commission Volcker.

Mises au rencart également, preuves à l'appui, les affirmations fumeuses selon lesquelles l'attitude de la Suisse et de son industrie aurait, non seulement prolongé la guerre, mais également largement contribué à la puissance des armées du Reich. S'il est exact qu'Oerlikon-Bührle a livré des armes et des munitions à la Wehrmacht, notamment des canons de DCA 20mm et des batteries de 34mm, la Commission Bergier passe comme chat sur braise sur des livraisons similaires aux troupes aériennes et de DCA helvétiques, mais cite les licences de fabrication des mêmes armes et munitions concédées à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, au bénéfice de leurs forces navales, terrestres et aériennes, ainsi qu'à d'autres pays¹.

En revanche, le Rapport souligne certains aspects négatifs du comportement de nos autorités d'alors, ainsi que le laxisme de la Banque nationale suisse et de certaines autres

banques envers le Reich, dans le cadre d'opérations financières et de transactions sur l'or. D'autres reproches concernent l'emploi, par des succursales de firmes suisses établies sur sol allemand, de prisonniers de guerre et de travailleurs forcés, de même qu'une tolérance envers le commerce d'objets d'art résultant de spoliations envers les juifs, enfin et surtout l'attitude rigoriste des banques et des compagnies d'assurances envers les héritiers des victimes de l'Holocauste.

Les plus fortes critiques concernent l'attitude implacable de nos gouvernants et hauts fonctionnaires d'alors envers les réfugiés juifs jusqu'à fin 1943 alors que, dès l'automne 1941, ils étaient au courant du sort funeste réservé aux juifs par les nazis!

Ce Rapport, bien élaboré, a un impact très positif, surtout à l'étranger, notamment aux Etats-Unis. Preuves en sont les louanges que l'ancien sous-

¹ Rapport final, pp. 187-206.

secrétaire d'Etat américain, Stuart Eizenstat, a décernées face à cette démonstration de la volonté du Conseil fédéral de scruter sans œillères, avec ténacité, le passé récent de notre pays. A leur tour, d'autres gouvernements, et non des moindres, pourraient prendre exemple sur nous et scruter leurs déviances envers les juifs, entre 1933 et 1945, ainsi que leurs compromissions envers le Reich, qui ont eu des conséquences bien plus étendues et bien plus graves que celles imputées à la Suisse.

Personnellement, je ne puis comprendre les réactions de certains milieux qui, se prétendant témoins de l'histoire vécue et représentants exclusifs de la «génération de la mob», réfutent une partie des rapports et du contenu de la synthèse de la CIE, tirent à boulets rouges sur la Commission Bergier et pratiquent le canardage envers ses membres. Cette attitude est inacceptable et contre-productive.

J'aimerais toutefois exprimer une critique d'importance, concernant le libellé d'un para-



Des dragons à Aarau (Seconde Guerre mondiale).

graphe de la conclusion sur les réfugiés, en premier lieu à la page 384 du Rapport intermédiaire sur les réfugiés, publié en décembre 1999 chez Fayard à Paris², puis à la page 3802 du Rapport final, *Die Schweiz und die Flüchtlinge zur Zeit des Nationalsozialismus*, disponible uniquement en langue allemande, sorti en décembre 2001 aux éditions Chronos à Zurich³, enfin à la page 480 du Rapport final de synthèse, *La Suisse, Le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale*, version en français publiée vers

fin mars 2002 aux éditions Pendo à Zurich:

«Entre 1942 et 1944, la situation n'est plus la même; la Suisse se trouva en position géographique et historique unique qui paraissait lui faire un devoir de mener une politique active d'accueil et de secours international. Elle en avait la possibilité. Elle abritait déjà un grand nombre de réfugiés civils et d'internés militaires; un contingent accru ne l'aurait pas mise dans une difficulté insurmontable. En fermant la

² «Chaque jour, des milliers de juifs ont été systématiquement assassinés. Pour les persécutés, la fuite vers la frontière suisse était semée d'énormes dangers. La Suisse était leur dernier espoir. En créant des obstacles supplémentaires à la frontière, les autorités suisses ont contribué - intentionnellement ou non - à ce que le régime national-socialiste atteigne ses objectifs. L'ouverture de la frontière n'aurait pas entraîné une offensive des puissances de l'Axe, ni engendré d'insurmontables difficultés économiques. La Suisse a pourtant refusé d'aider des personnes en danger de mort. Une politique plus sensible aux exigences humanitaires aurait sauvé des milliers de gens du génocide perpétré par les nationaux-socialistes et leurs complices.»

³ «(...) und täglich wurden viele Tausend Kinder, Frauen und Männer systematisch ermordet. Für die Verfolgten war bereits die Flucht bis zur Schweizer Grenze mit grossen Gefahren verbunden. Wenn sie die Grenze erreichten, war die Schweiz ihre letzte Hoffnung. Indem die Schweizer Behörden zusätzliche Hindernisse schufen, trugen sie - ob sie es beabsichtigten oder nicht - dazu bei, dass das NS-Regime seine Ziele erreichen konnte. Es gibt keine Hinweise darauf, dass die Oeffnung der Grenze einen Eingriff der Achsenmächte provoziert oder unüberwindbare wirtschaftliche Schwierigkeiten verursacht hätte. Dennoch verweigerte die Schweiz Menschen in höchster Lebensgefahr die Hilfe. Eine am Gebot der Menschlichkeit orientierte Politik hätte viele tausend Flüchtlinge vor der Ermordung durch die Nationalsozialisten und ihre Gehilfen bewahrt.»

frontière de plus en plus sévèrement, en remettant à leurs poursuivants des réfugiés surpris lors de leur passage clandestin, et en s'accrochant trop longtemps à cette attitude restrictive, on livra des êtres humains à un destin tragique. Dans ce sens, les autorités de la Suisse ont réellement contribué à la réalisation de l'objectif des nationaux-socialistes.»

J'aimerais relever que, par honnêteté intellectuelle, ces phrases précitées, tout spécialement la dernière, auraient dû être suivies d'une seconde conclusion: «*Mais en accueillant une trentaine de milliers de juifs au cours de la même période, en n'exerçant aucune entrave envers les citoyens suisses de confession juive et les étrangers juifs domiciliés en ce pays, auxquels il faudrait ajouter les dizaines de milliers de juifs ayant survécu non seulement à Budapest, mais également ailleurs, protégés par certains de nos diplomates, la Suisse a réellement et également contribué à empêcher les nationaux-socialistes d'atteindre leur objectif.»*

On constate malheureusement que, dans les publications de la CIE, aucune référence n'est faite aux nombreuses activités, souvent occultes, au sein de l'armée et du corps des officiers, en faveur des Alliés et de la Résistance dans les territoires occupés. On ne peut imputer cette grave lacune à la CIE, cette recherche ne figurant pas dans le mandat du Conseil Fédéral. En revanche, ces activités sont décrites dans un texte consultable sur le site internet officiel du gouverne-

ment genevois (www.geneve.ch/archives/lesrefugies/contrib.d'auteurs_independants).

Suite à certaines assertions émanant de deux ou trois néophytes en la matière, une polémique s'est engagée récemment concernant le nombre de réfugiés civils juifs qui auraient été refoulés. Ces assertions se basent sur une extrapolation des chiffres enregistrés par l'arrondissement territorial de Genève, entre juin 1942 et 1945, qui ne tiennent aucun compte de ce qui s'était passé de 1935 à juin 1942, ni de ce qui se passait dans les autres cantons-frontière de Suisse, entre 1935 et 1945.

Ces discussions ont amené Jean-François Bergier et plusieurs membres et collaborateurs de la CIE à prendre position dans un article paru dans le *Tages Anzeiger* du 5 avril 2002, réfutant les déclarations de Jean-Christian Lambelet et de Serge Klarsfeld. Cette controverse a également provoqué un texte du soussigné, disponible sur le site internet précité du gouvernement genevois, décortiquant la liste de 23800 réfugiés civils enregistrés entre juin 1942 et 1945, par l'arrondissement territorial de Genève.

H. S.

